

AICVF : ce qu'il faut retenir du congrès national de La Rochelle

Après Nice, en septembre 2024 au Palais de la Méditerranée, l'Association des Ingénieurs et techniciens en Climatique, Ventilation et Froid (AICVF) a réuni, les 12, 13 et 14 juin derniers, près de 350 participants - adhérents, experts, industriels, élus - à La Rochelle pour son 39^{ème} congrès national. Placé sous la thématique "de l'économie d'énergie à la décarbonation".



Le programme était dense, comme à son habitude, mêlant conférences plénières, tables rondes, ateliers thématiques, visites de terrain, remise de prix et moments de convivialité. Voici les messages et moments clés de la journée du 13 juin, qui s'est tenue au Forum des Pertuis, face à l'océan, sous une forte chaleur, la climatisation étant en panne.

L'enjeu de la Directive EPBD et de sa transcription pour le secteur CVC

Après les discours introductifs de Jean-François Fountaine, maire de La Rochelle, Guillaume Riou, Vice-Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et Jean Marie Souchet, Président régional AICVF et Directeur du congrès, une première conférence a réuni 2 experts apportant leur vision sur les défis posés par le changement climatique (P. 5).

Le programme s'est ensuite concentré sur l'actualité des bureaux d'études et de la filière CVC, à savoir la transcription de la Directive EPBD (Energy Performance of Buildings Directive) ou DPEB (Directive performance énergétique des bâtiments) en français. Votée le 24 avril 2024 par l'Union Européenne, elle devra s'appliquer aux bâtiments neufs en 2030 et à tous les bâtiments en 2050 ([Lci](#)).

En vidéo et en anglais, avec une traduction simultanée Google, Niels Ladefoged, Chef d'unité bâtiments et produits à la Commission Européenne, Direction Générale de l'énergie ([Lci](#)), a introduit le sujet et indiqué que la Commission publie, ce mardi 24 juin, un "paquet de soutien" à l'application de la EPBD qui comprendra des documents d'orientation facilitant sa transposition (interprétation juridique et informations pratiques pour sa transposition).



Dans la foulée, une première table ronde a abordé les enjeux, le calendrier, les moyens et les opportunités d'y parvenir avec 4 intervenants.

• **Johann Zirngibl**, Vice-Président de REHVA, la Fédération européenne de l'industrie HVAC et membre du Comité International de l'AICVF, a souligné un point positif de la DPEB : le rôle de REHVA et de ses associations nationales en tant qu'acteurs clés de la transition énergétique est désormais reconnu par les instances de l'Union Européenne.

Il a ensuite rappelé les points clés de la Directive.

Parmi les objectifs de la Commission : l'élimination des énergies fossiles, la décarbonation (réduction d'1/3 des émissions de GES) et la recherche d'une nouvelle indépendance énergétique. L'objectif est désormais de prioriser la rénovation énergétique en accélérant en rythme de chantier et en qualité.

Une première version des plans nationaux de rénovation des bâtiments doit être élaborée d'ici la fin 2025, pour un passage en consultation publique et une version finale à la fin 2026. D'où son message à l'AICVF et aux industriels de s'engager dans le processus de transcription nationale pour s'assurer que les plans reflètent bien leur souhait et prennent en compte leur expérience.



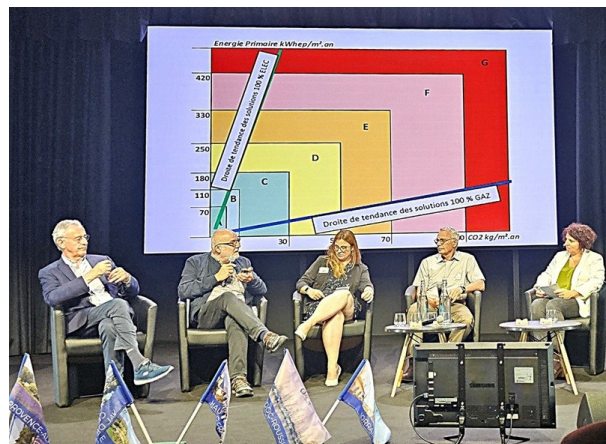
Autre avancée de la DPEB intéressante et attendue depuis longtemps : une définition des bâtiments zéro émission qui s'appliquera aux bâtiments neufs en 2030 et à tous les bâtiments en 2050. Cet objectif très ambitieux vu la situation économique actuelle, devrait soutenir le déploiement à grande échelle de l'énergie solaire, des régulations intelligentes, de la qualité de l'air intérieur et des solutions énergétiques intégrées décentralisées.

« La DPEB est une directive-cadre et non une réglementation, précise Johann Zirngibl. Enormément de points peuvent être interprétés pour tenir compte de la situation de chaque pays et il est possible de jouer sur les méthodes et paramètres de calcul, les niveaux d'exigences ou encore les définitions des systèmes hybrides. »

Une situation différente pour la construction neuve et la rénovation énergétique

• **Christian Cardonnel**, membre de l'AICVF et du collectif Effinergie, a ensuite analysé les évolutions possibles pour atteindre ces objectifs, en distinguant la situation du neuf et de la rénovation.

« Dans le bâtiment neuf, nous avons aujourd'hui la RE2020 et la RE2025 et sommes en avance par rapport à d'autres réglementations nationales et européennes. Le calcul RE2020 est conventionnel, au pas horaire, relativement complexe mais rigoureux et il permet d'aboutir à de nombreux indicateurs en énergie finale, primaire, en CO₂ et en confort avec le BBio et les Dh d'inconfort en période estivale. Le label BBC Effinergie est calé sur ce référentiel avec quelques exigences complémentaires pour dépasser le cadre réglementaire. C'est un engagement volontaire, et à ce jour plus d'1 million de m² sont certifiés BBC Effinergie. Par rapport à la demande de la PEB 2024 nous sommes donc globalement prêts, d'autant que les travaux en cours, menés dans le cadre de CAP 2030⁽¹⁾, avancent bien pour accompagner l'évolution de la RE, et aboutir à des démarches volontaires et/ou des labels complémentaires. »



(1) DHUP, PBD, CSTB, HQE, Alliance HQE-GBC, Collectif des Démarches Quartiers Bâtiments Durables et Collectif Effinergie

En rénovation énergétique des bâtiments résidentiels, la situation est différente et Christian Cardonnel est clairement moins confiant. Actuellement encadrée par le DPE, la double étiquette Énergie Primaire/CO₂, les aides d'état Ma Prime Renov' et les CEE financés par la filière énergie, il estime que le chantier est en difficulté, notamment à cause des éco-délinquants qui détournent des aides très importantes, tout en réalisant des travaux d'amélioration très précaires. Il souligne l'importance de rendre la filière et la méthode de calcul plus cohérentes et efficaces pour obtenir les meilleurs résultats possibles. A ce sujet, il présente la méthode permettant de bien séparer le calcul des besoins (Chauffage-ECS-éclairage-Rafrâichissement) et le calcul des consommations d'énergie en fonction des systèmes mis en œuvre et des énergies utilisées, et les optimisations possibles pour améliorer le confort du bâtiment, réduire la consommation d'énergie et le rejet de CO₂.

Cette présentation fera l'objet d'un supplément la semaine prochaine.

L'enjeu de ne pas changer de cadre et de valeur

Autre constat, Christian Cardonnel estime que la rénovation énergétique manque de cohérence, notamment entre les coefficients gaz et électricité. « Le changement d'énergie, en passant du gaz à une solution PAC Thermodynamique électrique ou hybride va bousculer le résultat final en fonction des conversions en énergie primaire et en rejet CO₂. Pour la France les valeurs du gaz naturel et de l'électricité de 1 et 2.3 pour l'énergie primaire et 80 et 227 gCO₂/kWh sont des valeurs technico-politiques qu'il ne faut pas faire bouger dans l'état, sauf après une étude précise qui doit être menée par l'OPECST ou l'ADEME. » Il insiste enfin, sur l'importance du bilan bio du bâtiment et regrette la rigidité de la DPEB qui bloque trop l'innovation. Ce message devrait être porté auprès de la Commission Européenne par la DHUP, indiquent Johan Zirngibl et Philippe Pelletier.

Une avance qu'il faut préserver et défendre

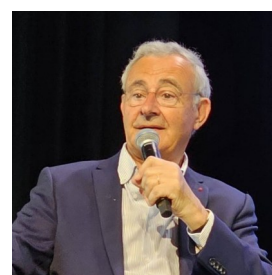
• De son côté, **Marjolaine Meynier-Millefer** est plutôt sereine face à la DPEB. « Nous sommes en avance sur la réglementation, solides sur les labels, disposons de bons outils et il s'agit surtout de défendre avec énergie nos ambitions. Je sens un vent contraire à l'Assemblée nationale et les acteurs privés doivent porter le message qu'il faut rester sur ces objectifs et soutenir les députés qui y sont favorables. » Une prédiction qui s'est réalisée, quelques jours après, avec le vote du moratoire pour l'éolien et le solaire.



Une sérénité liée à l'anticipation et à la maturité des acteurs

• **Philippe Pelletier** insiste, lui, sur l'importance du chantier - « L'objectif zéro émission demande d'affronter de front la question du carbone » -, et l'opportunité offerte par la directive qui arrive à un moment de maturité des acteurs. « Elle permet de créer des labels réglementaires et il s'agit de passer le message aux pouvoirs publics que nous avons le cadre et l'ambition pour réussir ce défi. Nous avons besoin d'encouragement, de contrat "Green Deal", et non de nouvelles obligations ou de réglementation. »

« Ce "laissez-nous faire" dépend des interlocuteurs de chaque pays » tempère Johann Zirngibl, qui estime que la DPEB va trop loin dans ses exigences et les moyens demandés.



Le positionnement et les apports de l'AICVF et de ses partenaires

Dans la continuité, cette 2^{ème} table ronde a précisé les rôles institutionnels et les contributions de l'AICVF et de ses principaux partenaires dans la conformité DPEB.

- **Aristide Belli**, qui pilote le programme Oscar à l'ATEE, a présenté ce dispositif d'optimisation et de simplification de l'utilisation des aides à la rénovation par les artisans. L'intérêt du programme est de former un réseau de référents compétents (4000 actuellement), un atout pour la qualité de la mise en œuvre. Il souligne également l'intérêt de l'AICVF dans la démarche, qui représente tous les acteurs de la filière CVC, et permet de penser son évolution dans son ensemble : ingénierie, mise en œuvre, industriels, maintenance et formation.



- **Solène Duprat**, Présidente du Comité Technique, a détaillé l'organisation régionale, nationale et internationale de l'AICVF, ainsi que les travaux 2025 du Comité Technique. Il s'agit de continuer les travaux initiés en 2024 : la Boîte à Outils Profeel (CPE & Commissionnement). Cap 2030, la mallette de formation RE2020 et le projet Cible, de réaliser un travail collaboratif avec le Comité International sur la DBEB. Une charge de travail qui nécessite de renforcer l'équipe.

- **Hugues Haëntjens**, Responsable Communication et salon d'Uniclimate, a rappelé le travail au quotidien du syndicat et de ses membres industriels sur l'efficacité énergétique et l'approche carbone avec, comme philosophie de laisser la palette des technologies la plus ouverte possible au niveau des équipements. « Pour les fluides frigorigènes, nous avons réussi notre dernière mutation pour éliminer les fluides à fort potentiel de réchauffement climatique des PAC air/eau en 5 ans seulement. L'approche carbone a démarré en 2015 avec la participation d'Uniclimate à la création d'Ecopasseport®. Les PEP collectifs en résidentiel ont été complétés par des PEP en collectif le tertiaire, soit à date, 766 données environnementales sur les lots CVC, dont 470 PEP individuels et 16 PEP collectifs, dont 3 nouveaux PEP collectifs sur les PAC au propane de forte puissance, les chaudières biomasse de moins de 70kW et, prochainement les PAC hybrides. »

Si là encore, la France est en avance, encore faut-il arriver à le faire reconnaître par l'UE. « Il y a 2 normes d'ACV utilisées en Europe, dont une utilisée par Uniclimate, qui intègre les consommations énergétiques pendant l'usage de l'équipement, là où il y a le plus fort impact. Il existe une autre approche européenne, valable pour les matériaux inertes, qui ne les prend pas en compte. Et maintenant que la directive arrive et que les autres pays européens vont rentrer dans des démarches types RE2020 pour gérer leur obligation carbone, nous devons nous mobiliser pour défendre notre option performante et cohérente pour qu'elle soit utilisée dans toute l'Europe. »

- **Caroline Bouteloup**, Responsable de la division Rénovation à la Direction Energie Environnement du CSTB confirme l'alignement et la concertation de tous les acteurs de la filière, le travail à faire en rénovation pour améliorer l'efficacité des bâtiments, et annonce l'arrivée d'un DPE Tertiaire d'ici la fin de l'année.

- Enfin **Sylvain Courtey**, Président de Eurovent Certita Certification, qui réalise 74% des certifications en Europe, insiste sur un autre enjeu nécessaire à la massification des rénovations énergétiques : celui de la compétence des professionnels et de l'attractivité des métiers.

Nous avons la chance de disposer d'une filière performante et il faut le faire savoir !

En conclusion, **Franck Hovorka**, Président de l'AICVF et Directeur technique et innovation de la Fédération des Promoteurs Immobiliers, a insisté sur l'engagement remarquable de la France depuis des années. « Tous nos intervenants l'ont souligné aujourd'hui : la France bénéficie d'un alignement exceptionnel sur ces sujets. Cet alignement n'est pas présent dans tous les pays, et il est crucial d'en tirer parti. Nous devons capitaliser sur nos atouts et cesser d'être trop modestes. Soyons fiers et changeons complètement de discours pour affirmer que nous sommes les meilleurs sur les questions environnementales ! Nous avons beaucoup évoqué la Directive sur la Performance Énergétique des Bâtiments (DPEB), mais il ne faut pas oublier les huit autres directives qui suivent, concernant l'éco-conception, les passeports numériques des produits de construction et les fiches environnementales. Nous vivons un moment extraordinaire pour prendre les devants, démontrer notre capacité à agir et le faire savoir. »

L'une des principales missions de l'AICVF, dans les années à venir, sera clairement de faire connaître cet avantage auprès de l'administration, des décideurs politiques et de nos concitoyens.



Les autres moments forts du congrès

Les ateliers thématiques

Des ateliers organisés en début d'après-midi ont permis de dresser le tableau de l'actualité et des évolutions en cours sur 4 thématiques, avec à chaque fois un animateur, un rapporteur et des intervenants.

- Les matériaux bas carbone avec des présentations du CERIB, FCBA, Soprema et Isover.
- Les systèmes HVAC innovants, avec des interventions d'Atlantic, Eurovent Certita, CETIAT et Carrier.
- L'énergie EnR dans les territoires, avec des interventions d'EDF, GRDF, ADEME et SEM Énergie.
- La conception des projets, avec des interventions de Scoping, Tribu Énergie, Terseren, BDNA et 180° Ingénierie.

Une restitution des ateliers a ensuite été effectuée en plénière par les rapporteurs, lors de la session de clôture.

Le Trophée de l'innovation "Décarbonation" du Congrès AICVF

Organisé pour la première fois, par l'équipe du Congrès de l'AICVF, il a départagé 13 nominés : AIC, Butagaz, Cardonnel Consultant, Carrier, Crer, Energiescan, ETT, France Air, GRDF, Halton, Isover Placo, Madel et Unical.

3 lauréats ont été récompensés :

3^e Prix : France Air pour sa PAC sur VMC, remis par Jean-Marie Souchet

2^e Prix : Butagaz pour sa solution Bio Propane, remis par Francis Allard

1^{er} Prix : Isover pour son conduit Climaver décarboné, remis par Frank Hovorka



Les personnalités invitées

La dimension internationale a été évoquée avec les interventions, avec traduction simultanée de 2 personnalités :

- Le professeur italien Livio Mazzarella, qui vient de prendre ses fonctions de Président de REHVA, la fédération européenne des fabricants d'équipements HVAC, à l'occasion de son 15^{ème} congrès Clima 2025, organisé du 4 au 6 juin à Milan ([Lci](#)). L'occasion d'annoncer que Rehva va assurer la traduction dans la langue native de chaque pays des guides publiés le 24 juin par la Commission Européenne pour faciliter l'implémentation de la EPBD dans les Etats membres.
- Ioan Dobosi, le Président de l'association AIIR (Romanian Association for Installations Engineers ([Lci](#))) pour le renouvellement du partenariat renforçant les échanges et la coopération entre les 2 associations. L'occasion pour lui, à la fin de son discours évoquant notamment sa formation en France, de remettre un diplôme de reconnaissance à Francis Allard, de la part de Catalin Lungin qui vient de conclure son mandat de Président de REHVA, et à Franck Hovorka un diplôme de membre d'honneur de l'AIIR.



ThermPresse, l'hebdo du génie climatique, est une lettre économique fondée en 1996 par Rafael Font.

APE 5814Z. ThermPresse Media SARL. 842 029 753 RCS Nanterre. ISSN 1253-2827.

Directeur de la Publication et de la Rédaction : Christian Cardonnel.

Rédacteur en chef : Cyrille Maury - 06 08 17 80 89 - redaction@thermpressemedia.fr

Abonnement : 630 € TTC / an; 44 numéros – abonnement.thermpresse@crm-art.fr - Prix numéro : 15 euros TTC.

Email : thermpresse@thermpressemedia.fr. Adresse : 12, allée de la Connaissance - 77127 Lieusaint.

N° Commission paritaire des publications et agences de presse : 1121 W 94109.

Tous droits réservés. Reproduction interdite pour tous pays, sauf autorisation de l'éditeur.



SCAN ME